



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame MORA

Délibération numéro :
2020/172

**Convention de servitude de
passage de réseaux ENEDIS
- (Rue du Général Cossé –
parcelle AP n° 625)**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 6 novembre 2020

La Maire



Vu le Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du CeTerc, qui a été mandaté par ENEDIS pour procéder à la modification de branchements existants, en vue d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation d'un réseau électrique de distribution publique existant.

Considérant que les travaux envisagés doivent emprunter la parcelle cadastrée Section AP n° 625, propriété communale.

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

ETAIENT EXCUSES : Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant qu'il est donc proposé de consentir à ENEDIS les servitudes suivantes :

- Remplacer un coffret existant par un nouveau coffret 139-01-10, au bord de la parcelle cadastrée Section AP n° 625, propriété communale. Les branchements de cette parcelle communale seront repris en souterrain depuis ce dernier coffret jusqu'aux nouveaux coffrets 01-10A, 01-10B et 01-10C, comme indiqué sur le plan joint. Le nouveau coffret 01-10A sera encastré dans le mur de la parcelle AP n° 625, le grillage sera à découper. Les nouveaux coffrets 01-10B et 01-10C seront encastrés dans le grillage à découper de la parcelle AP n° 625. ENEDIS procédera à la remise en état de la clôture, après avoir pris contact avec le Service Bâtiments de la Commune qui lui précisera toutes les prescriptions à suivre.
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Après avis de la Commission Qualité de Vie en date du 26 octobre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De consentir à ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000€ euros, dont le siège social est Tour ENEDIS, 34 Place des Corolles, 92079 la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Claude HARTMANN, agissant en qualité de Directeur Régional ERDF Nord Midi Pyrénées, 5, avenue Pierre-Gilles de Gennes – 81000 ALBI dûment habilité à cet effet, la convention de servitudes ci-dessus relatée.
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL



La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée